

MSA DES CHARENTES
**SERVICE D'ACTION
SANITAIRE ET SOCIALE
ACCOMPAGNER, SOUTENIR, AGIR**

*A destination des personnes âgées en
perte d'autonomie : maintien au domicile.*

**LA MSA DES CHARENTES PROPOSE UN
PLAN D'AIDE SOUS CONDITION DE
RESSOURCES**

- Informations disponibles sur le site internet : <http://charentes.msa.fr>
- Formulaire de demande à compléter et à renvoyer par mail (tech.ass@charentes.msa.fr) ou par votre espace personnel.
- A réception du dossier complet (formulaire et dernier avis d'imposition), une demande d'évaluation est envoyée à l'association MSAIS.



EVALUATION PAR MSAIS



- Le travailleur social de MSAIS réalise une visite à domicile pour évaluer votre niveau d'autonomie et déterminer un GIR.
- Si le GIR < 5, votre dossier sera transmis au département pour prise en charge par l'APA.
- Si le GIR = 5 : prise en charge par la MSA + notification du contenu du plan d'aide (6h maximum par mois)
- Si le GIR = 6 : ***pas d'aide possible depuis le 10/07/2025***